

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 26 JUILLET 2018

Réuni en Mairie le 26 Juillet 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, Maire, le Conseil Municipal, suivant l'ordre du jour de la réunion a pris les décisions suivantes :

APPROUVÉ les délégations de compétences du 25/05 au 22/06/2018,

VALIDÉ l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente suite au désistement du bureau d'études GP STRUCTURES de Sallanches et à son remplacement par le bureau PLANTIER de Cran-Gevrier,

APPROUVÉ l'émission d'un titre de recettes d'un montant de **109,72€** pour se faire rembourser par le Trésor Public les intérêts moratoires que la Collectivité a réglé et qui lui ont été appliqués par EDF du fait du comptable public,

ÉMIS un avis favorable à la cession par la Commune de la parcelle cadastrée Section D n°2802 d'une superficie de 14m² correspondant à une emprise de la propriété dénommée la « Fruitière » au profit de l'indivision Emonet qui en contrepartie cèdera à la Collectivité la parcelle cadastrée Section D n°2804 d'une contenance de 13m²,

ACCEPTÉ de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'une aide à l'acquisition de véhicules « propres »,

AUTORISÉ Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes un dossier de demande de subvention au titre du programme Bourg Centre pour la construction d'un restaurant scolaire/salle polyvalente,

AUTORISÉ Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de demande de subvention au titre du programme Contrat Ambition Région (CAR) pour la construction d'un restaurant scolaire/salle polyvalente,

DONNÉ pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et déposer une demande de permis de construire pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente,

DECIDÉ de créer un poste d'apprenti CAPA Jardinier Paysagiste pour le service des espaces verts d'une durée de deux ans qui prendra effet le 1^{er} septembre 2018,

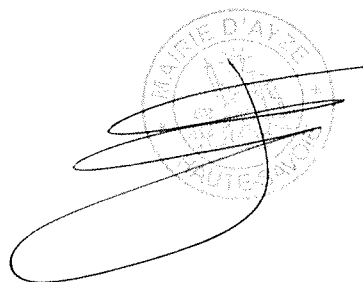
ACCEPTÉ le programme de travaux à réaliser dans la forêt communale en 2018 pour un montant de **2.759,26€ HT**,

VALIDÉ le nouveau périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) de « Mimonet » pour intégrer un secteur S5, le tableau définissant le programme des équipements, après réactualisation de leur coût ce qui représente un montant total de **940.276,00€ HT**, la nouvelle participation qui sera réclamée à chacun des constructeurs et **APPROUVÉ** l'avenant n°1 à la convention signée avec la SCI Le Coteau représentée par Monsieur Franck BOUVERAT,

AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention PUP de « Mimonet » à intervenir avec la SASU NEOSENS représentée par Monsieur Thomas LABORDE applicable au secteur S5,

DENONCÉ les dispositions de l'article 44 de la loi de finances de 2018 relative au financement des Agences de l'Eau prévoyant le prélèvement sur leur budget de **200 M€** au profit de l'Etat.

Fait à AYZE, le 02 août 2018
Le Maire,
Jean-Pierre MERMIN

A circular official stamp of the Municipality of AYZE is visible, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE D'AYZE" and "NOTES" at the bottom.